

Commune de Collonges-sous-Salève

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 AVRIL 2021

Le 08 avril 2021, le Conseil municipal de la commune de Collonges-sous-Salève (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Valérie THORET-MAIRESSE.

Membres titulaires présents et votants :

Valérie THORET-MAIRESSE– Marion AUBÉ-Vivianne AUBERSON – Françoise BÜHRER – Adrien CAILLOUËT – Nicole CARBONNIER-HUMBLOT - Stéphane DEFFIS- Thierry DES DIGUÈRES– Anna DI GREGORIO– Claude FABRE– Sébastien FOSCHI – Pierre GUILLEMIN – Kinga IGLOI - Martin JOSSO – Suzanne KARADEMIR –Amandine MOTTIER – Michel NERSESSIAN – Benjamin SAMPERIO – Nadine SOCQUET – Béatrice THOUVENIN - Marc THOUVENIN - Thomas TOURADE

Membres excusés :

Carine SYMOLON (donne procuration à B. THOUVENIN) – Vincent LECAQUE (donne procuration à P. CHASSOT) – Brigitte GONDOUIN (donne procuration à N. SOCQUET) – Gaël TRINQUART (donne procuration à S. DEFFIS)

Membres absents: Philippe CHASSOT

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

dont pouvoirs : 3

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 avril 2021

Secrétaire de séance : T. DES DIGUERES

Délib. N° D_2021_019 : Adoption du P.V. de la séance du 24 mars 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à :

- **POUR : 23**
- **ABSTENTIONS : 2** (M. Thouvenin ; B. Thouvenin)

- **Adopte** le procès-verbal de la séance du 24 mars 2021

Délib. N° D_2021_020 : Approbation convention création d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique avec la CCG

M. Martin JOSSO présente le projet proposé par la CCG.

Dans le cadre de sa politique de développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, la Communauté de communes du Genevois souhaite proposer à ses habitants des solutions pour les inciter à la pratique du vélo. En tant que lauréate de l'appel à projet « Vélo et Territoires », des financements ont été obtenus pour la mise en place de service œuvrant au développement de l'usage du vélo.

Ces financements ont permis notamment la création d'un projet de service de location de vélo longue durée, en partenariat avec sept communes du territoire (Feigères, Savigny, Saint-Julien-en-Genevois, Valleiry, Archamps, Collonges-sous-Salève, Beaumont).

Ces communes partenaires ont été sélectionnées sur la base du volontariat, suite à des présentations faites au cours des commissions mobilité du 19 octobre 2020 et du 14 décembre 2020.

Lors de ces commissions et des réunions de travail avec les élus et techniciens des communes partenaires, il a été proposé l'organisation suivante:

- la Communauté de communes : elle se charge des aspects administratifs, de l'organisation du service et de la communication,
- les communes partenaires : elles forment les « points relais » qui gèrent la distribution et la récupération des vélos. Elles ont aussi à charge le stockage des vélos entre les locations,
- un prestataire externe : il s'occupe de la fourniture des vélos, des accessoires et de l'entretien de ces derniers.

A cette fin, une convention définit les modalités de partenariat entre les parties, notamment la mise à disposition d'un local à la Communauté de communes par les communes partenaires « points relais » pour stocker les VAE et accessoires ainsi que le fonctionnement de la remise et de la restitution des VAE et accessoires auprès des points relais.

M. Josso indique que ce local pour Collonges-sous-Salève se situe dans un garage appartenant à la commune. Pour le moment un nombre restreint de vélo sera mis à disposition de la location car il s'agit d'une phase test pour ce projet. Si cette phase remporte le succès attendue celle-ci sera prorogée et le nombre de vélos proposés augmentera progressivement.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le conseil Municipal décide à **l'unanimité**:

- **d'approuver les termes de la convention** de partenariat pour la création d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique, jointe en annexe.
- **d'autoriser** Madame la maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces annexes.
- **d'autoriser** Madame la maire à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délib. N° D_2021_021 : Approbation du compte administratif 2020 – Budget principal Commune

L'article L. 2121-14 du CGCT précise que le maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote.

La présidence est assurée par le membre le plus âgé de l'assemblée : M. Michel NERSESIAN.

Monsieur l'Adjoint au Maire en charge des finances présente le compte administratif 2020 arrêté comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
- Dépenses	4 147 370,11€
- Recettes	4 895 267,55€
Résultat de fonctionnement 2020 :	747 897,44 €

<u>Section d'investissement :</u>		
-	Dépenses	1 728 548,87 €
-	Recettes	3 428 356,52 €
	Résultat d'investissement 2020	1 699 807,65 €

Restes à réaliser 2020 à reporter sur 2021 : 199 194,27 €

Résultat de l'exercice : 1 052 627,17 €

Résultat de clôture : 2 447 705,09 €

Le compte administratif est soumis à approbation des membres du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le compte administratif 2020 dressé par Mme la Maire et le résultat de l'exercice.

Délib. N° D_2021_022 : Approbation du compte de gestion 2020 – Budget principal Commune

Le compte de gestion a été rapproché en écritures du compte administratif et est conforme en tous points.

Le Conseil est amené à approuver le compte de gestion du trésorier de Saint-Julien-en-Genevois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délib. N° D_2021_023 : Affectation du résultat 2020 – Budget commune

Madame la Maire propose :

- D'affecter la totalité du solde excédentaire du résultat 2020 de la section fonctionnement à la section d'investissement au compte 1068 pour un montant de : **747 897,44 €**

Délib. N° D_2021_024: Fixation des taux d'imposition 2021

Après avoir entendu les explications de Madame la Maire, le Conseil doit se prononcer sur les taux des différentes taxes 2021, à savoir :

Proposition :

Taxes	TAUX 2020 (en %)	TAUX 2021 (en %)
Taxe foncière (bâti)	8,70*	8,70*
Taxe foncière (non bâti)	45,93	45,93

* + taux départemental 2020 : 12.03

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de maintenir en 2021 les taux d'imposition fixés en 2020
- **Charge** le Maire de signer l'état 1259 COM à réception de ce document.

Délib. N° D_2021_025 : Attribution des subventions 2021

M. l'Adjoint aux finances présente le récapitulatif de l'ensemble des demandes de subventions pour l'exercice 2021 et propose d'allouer celles-ci selon le tableau joint en annexe.

Il est convenu que des critères de répartition d'attribution des subventions seront clairement établis pour les attributions 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à :

- **POUR : 23**

- **ABSTENTION : 2 (N. SOCQUET, B. GONDOUIN)**

- **Accorde** les subventions proposées

Associations Collongeaises

Nom de l'association	Type	Subventions 2021 Commune
Ecole de musique ABC	Culturelle	5 000
Le Fil d'Ariane	Culturelle	700
Le Petit théâtre du Salève	Culturelle	700
APEL Ecole Saint Vincent	Educative	700
APE Maurice Tièche	Educative	700
Campus adventiste du Salève	Educative	20 332
OGEC école Saint Vincent	Educative	59 301
Le sou des écoles	Educative	2 000
APEC	Environn.	700
CIL Danse	Sportive	2 440
Club Nature et montagne Salève	Sportive	700
Ecole de danse Balleto	Sportive	700
Salève Judo Kwai	Sportive	700
Tennis club Collonges	Sportive	3 000
Tennis table PGGR	Sportive	700
USC Football	Sportive	2 000
Karaté club Collonges	Sportive	700
Total		101 073

Associations non Collongeaises

Nom de l'association	Type	Subventions 2021 2021
Aumônerie Paroisse St Julien	Culturelle	200
Tournesol	Culturelle	300
Collège Rousseau St Julien	Educative	400
ASJ 74 - Athlétisme Saint Ju	Sportive	200
Téléski du Salève	Sportive	550
Foyer ski de fond du Salève	Sportive	750
Gym Club du Genevois	Sportive	200
Handisport Haute Savoie	Sportive	200
Vélo Club Saint Julien	Sportive	200
Basket Club saint Julien	Sportive	200
Total		3 200

Délib. N° D_2021_026 : Adoption du budget primitif 2021 - Commune

Le budget proposé au vote de l'Assemblée est présenté par M. l'Adjoint en charge des finances.

Il permet de financer l'évolution des dépenses de fonctionnement et les opérations d'investissement listées lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé le 24 mars 2021.

L'excédent de fonctionnement 2020 (747 897.44 €) a été intégralement affecté à la cellule d'investissement.

Il est rappelé qu'un budget communal se vote dans sa globalité et des décisions modificatives peuvent intervenir en cours d'année.

Le budget s'équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement, dépenses et recettes, à **4 556 379.30 €**
- en section d'investissement, dépenses et recettes à **3 667 221.24 €**

soit un total de **8 223 600.54 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à :

- **POUR : 19**

- **CONTRE : 2 (N. Socquet, B. Gondouin)**

- **ABSTENTION: 4 (B. Thouvenin, M. Thouvenin, F. Bühler, T. Tourade)**

Les 4 élus s'abstenant expliquent leur décision par un désaccord sur le projet de remise en état des établissement de la Ruche et du Carrousel.

- **Adopte** le budget primitif 2021 présenté.

La séance est levée à 20h40